



Causse Nature Solidaire.com

Site d'Information sur les Projets Industriels Eoliens
en Val de Serre & sur le Causse de Sévérac, Aveyron

fiche n°6



UNE FRACTURE SOCIALE ANNONCÉE...

C'est le drame et la nuisance essentiels de ces implantations anarchiques, réalisées sans concertation avec les populations : au-delà des maux physiques dont souffrent les riverains (infrasons, troubles de la vue), ces implantations anarchiques d'éoliennes créent inévitablement une fracture entre leurs victimes et leurs bénéficiaires apparents. Elles sèment la zizanie entre les communes, au sein des communes, entre élus et citoyens, au sein d'une même famille, entre voisins et même amis ...



Cette zizanie est le résultat :

- des manœuvres commerciales des promoteurs obligeant ces projets éoliens à être préparés en secret et maintenus dans le floû le plus longtemps possible, hors de toute concertation et réflexion publiques de longue durée, afin d'éviter, espèrent-ils, des contestations possibles.
- de l'anarchie légale et réglementaire qui entoure depuis des années l'éolien (voir fiche 8).



Malheureusement, c'est toujours l'inverse qui se produit : le déni de démocratie participative et le refus de toute transparence concernant études et mesures sapent la confiance citoyenne et nourrissent, dans l'urgence d'un questionnement qui reste toujours sans réponse, une vivacité de contestation qui, dans un contexte démocratique authentique, aurait pu être évitée.

De plus en plus nombreux sont les élus pro éoliens, généralement sauf cas particulier convaincus de bonne foi par des promoteurs éloquents, qui pâtissent de cette grande confusion que l'anarchie légale et réglementaire a autorisée :

- Comps, Naucelle, Anglars ... de proche en proche il se confirme que le penchant éolien est devenu pour les élus ambigus (rarement élus sur un programme éolien) un risque majeur. Le comble de l'ambiguïté : « *vous savez, ce n'est qu'un projet, il y a peu de chances pour qu'il se réalise* »
- le projet de transformateur à Saint Victor et Melvieux a généré l'installation d'une ZAD : plus d'écoute des populations auraient évité une telle évolution.
- à l'inverse, les élus qui ont le courage de consulter les citoyens ont aussi la grande chance de conserver leur confiance.



Le témoignage des habitants du *Lézou*, durablement piégés par les réalisations de 2007 et des années suivantes, est particulièrement émouvant : les solidarités traditionnelles qui existaient dans ces régions rudes, au sein des communautés villageoises mais aussi entre communes voisines, ont été profondément mises à mal.

Un incident récent en *Causse et Val de Serre*, mineur en apparence (charrette-banderole cible d'un incendie criminel volontaire) témoigne d'un risque croissant à cet égard.

Les populations aveyronnaises ne souhaitent pas que se renouvelle l'expérience du *Lézou*. Elles souhaitent également que les victimes existantes soient sérieusement accompagnées.



Elles demandent enfin que soit réalisées et mises en œuvre, **3 mesures de bon sens** :

- à court terme : organiser une transition permettant aux SCOT (réf. Grenelle II de l'environnement) et aux projets de *Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux* en cours d'élaboration (nota : ces PLUI peuvent écarter les projets éoliens) d'être pris en compte avant toute décision préfectorale.
- encadrer les modalités de consultation des propriétaires et exploitants par les promoteurs, en la limitant à une phase précise de la procédure et en limitant la portée effective des engagements précontractuels éventuellement pris à cette occasion.
- clarifier la réalité de ce qu'est le financement participatif éolien : celui-ci jamais ne compensera ni la perte de valeur des biens immobiliers et fonciers, ni la disparition des aménités paysagères et du cadre de vie.



Est-il besoin de rappeler la confusion savamment entretenue, liée à la Loi Brottes, entre « *enquête d'utilité publique* » et « *enquête publique* » ? Une confusion destinée à faire accroire que les projets éoliens seraient d'utilité publique : en réalité ils sont d'utilité essentiellement privée.

Cette « *enquête publique* », alimentée par un bureau d'études choisi et rémunéré par le promoteur n'est en réalité qu'une formalité pour le promoteur, dans la mesure où :

- le public ne dispose pas d'assez de temps ni de moyens pour être entendu efficacement par le commissaire enquêteur : c'est une apparence de consultation des populations.
- les promoteurs-exploitants-financiers répondent aux observations émises sans que le public puisse répliquer en retour : il n'y a là aucune transparence.



DONC, CES PROJETS ÉOLIENS ANARCHIQUES CRÉENT UN RISQUE MAJEUR DE FRACTURE SOCIALE, D'AUTANT PLUS GRAVES QUE PAR AILLEURS :

1. il y a mieux à faire que le « tout éolien » (voir fiche 1)
2. l'éolien produit une électricité intermittente, peu productive, et chère (voir fiche 2)
3. l'éolien rapporte finalement peu (voir fiche 3).
4. l'éolien produit des nuisances pour la santé effarantes (voir fiche 4)
5. l'éolien crée une fracture sociale, inévitablement (voir fiche 6)
6. l'Aveyron, une éolienne à chaque pas ? Non merci (voir fiche 7)
7. le schéma éolien régional est basé sur une procédure d'exception inique :
« l'autorisation unique », qui évite toute concertation réelle avec les populations à (voir fiche 8)
8. nos élus départementaux se taisent : pourquoi ? (voir fiche 9)
9. attention à ce que vous font signer les promoteurs,
vous en prenez pour 50 ans ! (voir fiche 10)
10. en zone caussenarde, l'éolien industriel représente une menace interdite
sur les ressources en eau potables (voir fiche 11)

